

BON A SAVOIR : Comment éviter de se faire flasher en 2024 ?

Les routes belges sont désormais tapissées de radars et les automobilistes continuent de se faire massivement verbaliser comme en témoignent les statistiques. Voici quelques conseils pour éviter les mauvaises surprises en 2024, et au-delà !



David Leclercq | Publié le 7 janv. 2024 | Temps de lecture : 8 min



Depuis plusieurs mois, les **autorités belges** misent massivement sur l'implantation de nouveaux radars. Il s'agit de réduire le nombre d'accidents, mais aussi, on s'en doute, d'alimenter les caisses de l'État, car les finances ne sont pas au beau fixe, surtout après les crises successives qui ont été traversées (Covid, énergie, etc.). Dans ce cadre, la multiplication des **caméras ANPR** pour les zones de basses émissions, mais aussi des **radars-tronçons**, des nouveaux **Lidars** ou des **nouvelles têtes AK6** en Wallonie sont autant de moyens pour les autorités d'en rajouter une couche.

Les statistiques montrent que le **nombre d'infractions est en hausse** – 4,4 millions en 2022, 6,1 millions en 2023, et après ? – mais que souvent, les automobilistes en commettent des petites en raison de l'**inattention**. En ce début d'année, il est donc de bon ton de prendre de bonnes résolutions. Et pourquoi pas celle de **ne plus se faire flasher** en 2024 (on peut rêver). Voici dès lors quelques **conseils** à mettre en pratique :

Observer les limitations

Forcément, le **meilleur moyen de ne pas se faire flasher** est d'observer strictement les limitations de vitesse. C'est bien, mais attention alors aux **compteurs de vitesse** qui ont des **marges d'erreur** assez **variables** d'un modèle à l'autre. Ainsi, beaucoup d'automobilistes se calent par exemple à 130 km/h compteur sur l'autoroute, pensant que l'erreur de celui-ci est de **10%**. Mais rien n'est moins faux, car l'erreur peut aller jusqu'à 10% plus 4 km/h. C'est donc raté pour ceux-là, de même que pour les propriétaires de **voitures plus récentes** (ou neuves) sur lesquelles l'**erreur** compteur n'est souvent plus que de **2 à 4 km/h**. En outre, si vous disposez de jantes spécifiques (plus grandes) ou de pneus usés, l'erreur compteur peut aussi varier. Dans ce cadre, l'utilisation de certains **GPS** peut être utile, comme Tomtom ou Flitsmeister qui se basent sur les signaux satellites pour déterminer la **vitesse réelle**.

Les indicateurs de panneaux



De plus en plus de véhicules sont équipés de **systèmes de reconnaissance des panneaux** de circulation et, forcément, des **panneaux de vitesse**. C'est particulièrement pratique lorsqu'on n'est pas forcément toujours attentif à toute la signalisation qui, il faut bien l'avouer, est souvent trop dense. Plusieurs **systèmes** existent et ils sont **programmables**. Ils peuvent simplement indiquer le dernier panneau vu ou encore faire retentir un **signal sonore** lorsque la vitesse autorisée est dépassée. Certes, ça pourra en énerver plus d'un, mais le conducteur ne pourra pas dire qu'il n'a pas été prévenu.

Attention malgré tout de rester vigilant. Car la **technologie a**

parfois des ratés et elle peut aussi mal analyser (c'est-à-dire ne pas voir) le panneau en question. La **responsabilité** du **conducteur** reste bien évidemment engagée.

Opter pour l'affichage tête-haute

Autre équipement qui peut aussi s'avérer utile, c'est l'**affichage tête-haute** qui projette les informations de conduite directement dans le pare-brise à hauteur d'yeux du conducteur. En général, ce dispositif projette aussi (ça fait partie du menu des options) les informations de vitesse légale dans le pare-brise, voire est aussi **associé à un avertisseur de dépassement**, comme décrit ci-dessus. Il y a en outre moyen aussi de programmer cette **tolérance de dépassement** – de 0 à 5 ou 10 km/h selon la marque – pour éviter d'être constamment dérangé.

Le limiteur ou le régulateur de vitesse



La plupart des nouvelles automobiles, même modestes, sont équipées d'un **régulateur de vitesse**, un accessoire qui n'est pas qu'utile sur les autoroutes. En effet, sur les **routes secondaires** et même parfois **en ville** il peut donc être utilisé à bon escient pour éviter de dépasser la vitesse autorisée. Certaines marques proposent en outre un limiteur de vitesse associé à ce régulateur. En fonction de la vitesse détectée, la gestion électronique commande la pédale des gaz afin d'éviter une survitesse. Naturellement, en cas d'urgence (et de kick down ou d'enfoncement brusque de la pédale), le moteur réagira pour

donner la priorité à l'humain. Attention toutefois de rester prudent, car les régulateurs de vitesse ne sont pas tous adaptatifs et ils ne stopperont pas nécessairement la voiture en cas d'obstacle. L'attention doit rester de mise.

S'aider d'assistants à la conduite



Les systèmes d'assistance à la conduite sont nombreux : on connaît **Waze** ou **Flitsmeister**, mais il y a aussi **Coyote** qu'on ne présente plus en plus d'une kyrielle d'autres dispositifs plus ou moins aboutis et généralement disponibles sur smartphones – les boutiques App Store ou Google Play regorgent de ces apps. L'idée est globalement de se baser sur les remontées d'une communauté d'utilisateurs pour **s'informer en temps réel** du trafic.



Mais le plus, c'est que ces dispositifs renseignent en plus des radars la **vitesse réelle du véhicule**, ce qui permet de ne pas prendre de risques inutiles. Attention toutefois que les **informations** ne sont **pas toujours à jour** non plus. Il y a souvent un petit temps de décalage entre les informations fournies par l'application et la signalisation lorsque celle-ci vient par exemple de changer. Il n'y a donc pas d'absolu. Prudence et bonne route en 2024 et au-delà !